

Service des Relations Internationales  
Affaire suivie par : Candice Boudet  
candice.boudet@agencerecherche.fr

Le Président Directeur Général

à

Commission Européenne / EURAXESS Rights

Paris, le 18 septembre 2014

Objet : Déclaration de soutien de l'ANR à la Recommandation de la Commission concernant la *Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*.

Madame, Monsieur,

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR), après avoir pris connaissance de la recommandation de la Commission du 11 mars 2005 concernant la *Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, affirme soutenir pleinement cette Recommandation.

L'ANR a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technologique et le transfert de technologie, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que de renforcer les coopérations scientifiques aux plans européen et international.

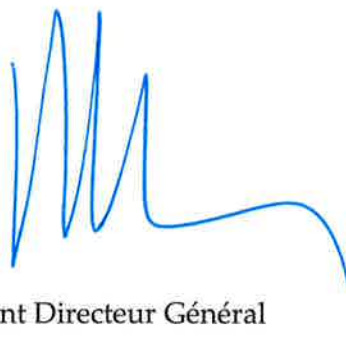
La programmation qu'elle met en œuvre est structurée en grands défis sociétaux, en cohérence avec l'organisation de l'agenda stratégique français (France - Europe 2020) et européen (Horizon 2020).

L'Agence a mis en place des instruments de financement favorisant la mobilité internationale des chercheurs tels que les programmes « Chaires d'excellence », « Retour post doctorants », « Chaires industrielles » et plus récemment le programme « Accueil de chercheurs de haut niveau ».

L'ensemble des recommandations énoncées dans la Charte et le Code de conduite sont déjà des pratiques mises en œuvre au sein de l'Agence, tant dans le cadre de sa propre politique de ressources humaines, que dans celui des projets qu'elle finance. La plupart des organismes français bénéficiant des aides de l'ANR, employeurs des chercheurs financés par l'ANR, soutiennent les recommandations de la Charte et du Code de conduite.

Renforçant cette démarche, l'ANR s'est dotée d'une politique d'éthique et d'intégrité scientifique et d'un comité d'éthique et d'intégrité scientifique. Cette nouvelle politique s'adresse tant aux employés de l'ANR qu'aux bénéficiaires des fonds alloués.

Dans la mesure de ses possibilités, l'ANR mettra en œuvre toute initiative visant à promouvoir et favoriser la mise en œuvre de la Charte et le Code de conduite.



Le Président Directeur Général

Michael Matlosz